



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 12/11/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 novembre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme DEGOS (a procuration pour M. LAMOTHE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à Mme DEGOS), Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°7

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Présentation du dossier PLUI

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du dossier PLUI présenté par la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND acte de la présentation du dossier PLUI présenté par la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.